



Éducation à la sexualité

Comme vous le savez, le gouvernement tient aveuglément à rendre l'éducation à la sexualité obligatoire pour tous les élèves à compter de septembre 2018. Cependant, cette implantation coûte que coûte ne se fera pas au détriment du personnel enseignant.

Il est clair que l'éducation à la sexualité est plus que nécessaire. Elle n'aurait jamais dû être abandonnée en 2006-2007. Mais l'enjeu n'est pas là, les milieux ne sont pas prêts. Ainsi, on ajoutera cette responsabilité au personnel enseignant qui n'est pas préparé pour dispenser ces contenus hautement délicats. Cette nouvelle responsabilité de l'équipe-école, mal définie, place d'ailleurs le personnel enseignant en situation de vulnérabilité professionnelle. Pour nous, cette situation est inacceptable!

Les enseignantes et les enseignants n'en peuvent plus de devoir être les maîtres d'œuvre de tous les projets du gouvernement, et ce, sans formation, sans soutien financier et sans ajout de ressources humaines. C'est un ras-le-bol du personnel enseignant qui se fait entendre. Nous ne voulons pas être les instruments des politiques électoralistes du gouvernement.

Conditions à respecter

Dans l'état actuel des choix politiques du gouvernement, nous constatons que les conditions essentielles ne sont pas au rendez-vous.

Si une partie de l'éducation à la sexualité doit être réalisée par le personnel enseignant, voici certains éléments incontournables pour nous :

- être épaulé par du personnel professionnel et des intervenantes et intervenants du milieu de la santé;
- avoir une formation adéquate en qualité et en quantité suffisante, avec le temps d'appropriation nécessaire;
- se sentir à l'aise avec les thèmes abordés dans les contenus ou les activités;
- avoir du matériel clé en main pour commencer les premières années;
- avoir un professionnel disponible pour les élèves lorsque des sujets plus sensibles seront abordés en classe ou à l'extérieur de la classe, par exemple les agressions sexuelles;
- participer à l'élaboration des conditions et modalités nécessaires à l'intégration de l'éducation à la sexualité.

D'ici là, nous vous invitons à ne pas vous porter volontaire si les conditions optimales à une mise en œuvre réussie ne sont pas présentes.

Comité de participation

Lors des deux dernières rencontres du comité de participation Syndicat / CSVT (12 janvier et 15 mars 2018), nous avons affirmé que l'éducation sexuelle n'est pas un cours prévu dans la grille-matières. Elle ne doit pas reposer uniquement sur les épaules du personnel enseignant et ne doit pas se réaliser seulement sur les heures de cours, déjà trop remplies. Nous avons exprimé notre malaise quant aux contenus et au vocabulaire proposés qui pourraient indisposer une partie de nos collègues enseignants. Nous avons également sensibilisé la partie patronale quant à l'éventualité de réactions négatives de parents que les directions devront traiter. Nos vis-à-vis patronaux semblent en être bien conscients. Ils feront une vérification de ce qui se fait déjà dans les milieux, suivi d'un arrimage des pratiques et l'implication de l'ensemble des intervenants du milieu scolaire afin d'y aller avec une implantation progressive...

Report demandé

Rappelons que le gouvernement aurait pu procéder autrement pour implanter l'éducation à la sexualité, par exemple en revoyant l'ensemble de la grille-matières pour lui déterminer un espace, ou encore en procédant à une implantation progressive. Il aurait également pu intervenir plus tôt, il y a de cela plusieurs années, pour s'assurer que tout se déroule dans des conditions optimales.

Faute d'avoir les conditions adéquates, les ressources professionnelles, la formation, le temps d'appropriation et tout le matériel nécessaire dans les délais imposés, c'est un report de l'implantation obligatoire de l'éducation à la sexualité qui est demandé au Québec.

SANS LES CONDITIONS, C'EST NON!

*Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com*

Bourse Robert-Ferland Quatre bourses de 1 000 \$

Le Syndicat de Champlain offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES, DEP ou CEP).

Pour tous les détails, consultez l'onglet « Fonds Robert-Ferland », dans la section « Salaberry enseignant » sur notre site Internet à syndicatdechamplain.com



Élection de section

Rapport de la présidente d'élection de la section enseignante Salaberry

Proclamation

La clôture de la mise en candidature ayant été fixée à 16 heures, le **vendredi 4 mai 2018** et conformément à l'article 50 de la constitution, je proclame élu(e) par acclamation :

- Vice-présidente ou vice-président, membre au conseil exécutif et administratrice ou administrateur au conseil d'administration

1 poste : Dominic Hébert

- Membre du conseil exécutif

8 postes : Yohan Brouillette Stéphane Dupray
Nancy Brunet Louis Gagnon
Sophie Daigneault Nancy Girard
Marie-Ève Dumouchel France Rodrigue

La clôture de la mise en candidature ayant été fixée à 16 heures, le **vendredi 4 mai 2018** et conformément à l'article 50 de la constitution, **il y aura élections le 4 juin 2018 (au lieu du 6 juin) à 18 h 30 à l'assemblée générale qui suivra l'assemblée des personnes déléguées pour les 2 postes au conseil d'administration :**

- Administratrice ou administrateur au conseil d'administration et membre au conseil exécutif

2 postes : Nathalie Cyr
 Sébastien Daoust-Charest
 Édith Moreau

Josée Schmidt
Présidente du Comité d'élection
Salaberry-de-Valleyfield, le 4 mai 2018

Séance d'information Assurance-emploi et listes de priorité d'emploi

Mercredi 13 juin, à 17 h 00
Bureau du Syndicat (salle 201)

Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ vous présentera les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi. Un second volet de la rencontre portera sur les listes de priorité d'emploi.

Inscription obligatoire

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre au plus tard le 8 juin en utilisant le formulaire électronique désigné sur le site internet du Syndicat à syndicatchamplain.com, en cliquant sur *Inscriptions*.

Nous devons avoir un minimum d'inscriptions pour que la séance d'information ait lieu.

1^{re} séance de mouvement volontaire et d'affectation (personnel enseignant à temps plein)

Le jeudi 24 mai, 17 h

**Centre administratif de
la Commission scolaire**

Salle « La Tisserande »

Bassin d'affectation mai-juin 2018

Cette année, les deux séances auront lieu à la Commission scolaire, à la salle « La Tisserande », le jeudi 24 mai à 17 heures et le mercredi 27 juin à 16 heures. Plusieurs postes seront disponibles tant au préscolaire, primaire et secondaire.

Certains collègues seront dans l'obligation de changer d'école ou de champ suite à la diminution du nombre d'inscriptions dans leur école. Par contre, bonne nouvelle, tout le monde aura un poste cette année puisqu'il y a suffisamment de besoins à combler. D'ailleurs, la Commission scolaire devra offrir des contrats à temps plein cet été pour combler des postes.

Je vous rappelle que lors de la première séance, il est possible de changer d'école aussi souvent que l'on veut. Lors de la deuxième séance, vos choix sont plus limités, car une fois une école refusée, elle ne vous sera plus offerte.

Pour les changements de champ, la règle est simple, on peut refuser un changement de champ à la première séance. Par contre, si vous refusez un changement de champ à la deuxième séance, vous ne pourrez plus changer de champ si un besoin se crée dans une nouvelle école durant l'été. Une chose reste claire, un changement de champ est final tant à la première ou à la deuxième séance. Ce dernier met fin à votre demande de changement pour l'année courante (il n'est pas possible de faire un changement d'école par la suite).

Sébastien Campbell,
conseiller en relations de travail

